

Santé végétale Atlantique
Lutte antiparasitaire intégrée (LAI)
Programme de certification et d'accréditation

Guide de renseignements généraux pour les paysagistes

À propos ce gabarit...

S'il vous plait, lire ce gabarit en détails. Ceci va vous informer sur des informations pertinentes des programmes d'accréditations et certification en LAI de la Santé végétale Atlantique et vous orienter dans le processus de participation. Envoyer toutes vos questions à :

David McCafferty
Administrateur Santé végétale Atlantique
P.O. Box 7052
RPO Brookside Mall
Fredericton NB E3A 0Y7
Phone: (506) 449-1531
Fax: (506) 451-6202
Courriel : planthealthatlantic@gmail.com

Veillez noter : dans ce document, le mot « peste » et « pesticide » applique aux plantes et insectes nuisibles, ainsi que les maladies.

Qu'est-ce que c'est le programme de certification et accréditation en LAI?

Le programme de certification et accréditation en LAI était développé pour reconnaître les paysagistes, les cours de golfs, les installations de gestion de pelouse, et autres groupes reliés qui démontre les connaissances de, et l'engagement à, les principes de la lutte antiparasitaire intégrée (LAI) et la santé des plantes pour la gestion des pelouses dans un manière qui est écologiquement durable.

Quels sont les critères de reconnaissance du programme de certification et accréditation en LAI?

Il y a deux pistes du programme de Santé végétale Atlantique : le *programme de certification en LAI* qui gouverne l'éducation, les formations, et le développement professionnel continu pour les employés et le *programme d'accréditation en LAI* qui gère les responsabilités et les activités des installations et organisations. Les détails de chaque programme sont expliqués ci-dessous.

Programme de certification en LAI

Formation et l'éducation des employés

Spécialiste de pelouse certifié en LAI

Un individuel pourrait devenir un *Spécialiste de pelouse certifié en LAI* s'il :

- Complète un programme de formation autant que prescrite par le comité des standards qui englobe les aspects théorétiques et appliqués de la lutte antiparasitaire intégrée dans le domaine de gestion des pelouses et terrains, ou s'ils ont des autres reconnaissances certifiées qui satisfont les critères de l'éducation.
- Complète avec succès l'examen qui est déterminé par le comité des standards, avec un score minimum de 75 %.
- Paye le frais d'examen (voir : structure des frais). Le frais couvre les coûts de carnet d'information, l'écriture de l'examen, l'administration du système de gestion des certifications, et le suivi annuel des crédits de l'éducation permanente.

Les installations sont encouragées à avoir plusieurs employés qualifiés comme spécialiste de pelouse certifiée en LAI.

Développement professionnel continu

Afin d'obtenir les reconnaissances requises pour le développement professionnel, un spécialiste de pelouses doit garder leur niveau de connaissances en accumulant un minimum de huit (8) crédits de l'éducation permanente (CEPs) annuellement ou par un examen, qui est déterminé par le comité des normes chaque année, avec un minimum de 75 %. **Cette obligation prendra l'effet après la première année de la certification.**

Coordinateur du programme LAI

Installations (paysagistes, gestionnaires des pelouses, ou cours de golf) qui veulent obtenir cette reconnaissance comme accréditée en LAI devraient nommer un de ses spécialistes de pelouses certifiés en LAI comme leur coordinateur du programme LAI. Cette personne est responsable du développement du programme LAI, la gestion des dossiers requis pour l'accréditation, et pour la formation du personnel.

Tous coordinateurs du programme LAI devraient être en règle comme un spécialiste de pelouse certifié en LAI.

Crédits de l'éducation permanente (CEPs)

Le système des CEPs est fait en mesure de garantir de l'éducation permanente et du développement professionnel continu du spécialiste de pelouses certifié en LAI. CEPs sont désignés au spécialiste de pelouses certifié en LAI quand il suit des CEPs accrédités. Par exemple, des conférences de l'industrie, des conférences et présentations, des formations, des séminaires, ou des démonstrations qui ont un accent sur LAI ou des principes liés à la santé végétale.

Le comité des normes enverra un formulaire officiel d'inscriptions avec une liste de séances approuvées avec le montant des CEPs par séance. Généralement, une séance de 45 minutes est équivalente à un (1) CEP. Un spécialiste de pelouse certifié en LAI devrait obtenir huit (8) CEPs avant la fin de leur première année comme un spécialiste de pelouse et ensuite à chaque année calendrier subséquent ou réécrire l'examen afin d'être certifié à nouveau. Pour plus de détails, voir la section : *Guide de l'information des CEPs*.

Les formulaires officiels d'inscriptions seront envoyés pour chaque séance approuvée pour un CEP. Il est ensuite la responsabilité de la personne qui présente la séance d'avoir chaque participant remplir le formulaire. Ce formulaire sera envoyé à l'administrateur de Santé végétale Atlantique, qui est responsable pour la compilation et maintenance de la liste des spécialistes de pelouse certifiés en LAI et ses CEPs.

Quelles séances qualifiées pour un CEP?

Le comité des normes va examiner toutes les demandes et décidera quelles séances répondent aux besoins pour les CEPs. L'administrateur de SVA va notifier les spécialistes de pelouse certifiés en LAI des séances et des sessions d'informations approuvées. CEPs ne seront pas désignés aux séances reliées au fonctionnement d'une organisation, ressources humaines ni des questions financières.

Les spécialistes de pelouse certifiés en LAI sont responsables pour chercher une décision de participation du comité des normes avant de participer dans une conférence de l'industrie ou des séances hors la région.

Où sont les informations sur les séances approuvées pour les CEPs?

Toutes séances à venir qui sont approuvées pour des CEPs sont affichées sur le site officiel du SVA (planthealthatlantic.ca). Il est la responsabilité de chaque personne pour s'assurer qu'ils accumulent les huit (8) crédits nécessaires annuellement.

Tous les formulaires sont téléchargeables du site web : www.planthealthatlantic.com – Programmes LAI – Certification LAI

Programme d'accréditation en LAI

Niveaux d'accréditation

Il y a trois (3) niveaux d'accréditation en LAI : de base, introductive, et accréditation au complet. Seulement les installations qui ont les reconnaissances d'accréditation au complet seront mentionnées dans les publications et sur le site web de Santé végétale Atlantique, et qui ont le droit de monter et utiliser le logo pour la licence au complet en LAI de Santé végétale Atlantique.

Il y a des reconnaissances différentes à obtenir entre les cours de golf, les paysagistes, et les installations qui gèrent les pelouses (ex les universités, municipalités) à cause des différents besoins et pratiques de fonctionnement. Il est la responsabilité du coordinateur du programme LAI pour s'assurer que vous suivez les pratiques correspondant au type d'installation.

1. Accréditation en LAI de base (paysagistes)

L'accréditation en LAI de base est une introduction au programme d'accréditation en LAI et est préparée pour but de donner une indication à l'installation d'où ils sont dans le processus d'accréditation au complet. Une installation est accordée le statut « d'accréditation en LAI de base » après qu'un spécialiste certifié en pelouse, qui est nommé le coordinateur du programme LAI pour leur site, remplisse un sondage, fait agrément de suivre les normes de pratiques (*voir : Définition des normes de pratique*), et atteint les exigences d'une vérification de bureau de base (*voir : Exigences d'une vérification de bureau de base*).

Un vérificateur nommé par le SVA révisé les données soumises dans la vérification de bureau de base et il travaille avec le coordinateur sur le développement d'un **plan d'amélioration**. Le plan d'amélioration est basé principalement sur les données transférées dans la vérification de bureau de base et il fonctionne comme une guide pour l'installation avec le but d'obtenir le prochain niveau d'accréditation (l'accréditation en LAI introductive).

Dans certains cas, le vérificateur, sur la révision des données de la vérification de bureau de base soumis, pourrait déterminer que l'installation à déjà attendre les exigences pour l'accréditation en LAI introductive. Ces installations pourraient appliquer tout de suite pour le statut d'accréditation en LAI introductive.

Chaque municipalité, organisation, franchise, cours de golf, ou succursale est considéré comme une entité séparée. Alors, chaque partie devrait soumettre leur propre vérification de bureau de base et engager un autre coordinateur au moment d'application pour l'accréditation de bureau de base.

Toutes demandes devraient être envoyées à l'administrateur du SVA qui va les diriger vers le comité de contrôle et application pour l'avis final.

Frais d'application* de la vérification de bureau de base (*voir : structure des frais*)

*Ce frais pourrait être utilisé contre les coûts pour l'application à la vérification de bureau au complet si l'application est soumise dans les quatre mois à compter de la date de réception du plan d'amélioration.

2. Accréditation en LAI introductive

L'accréditation en LAI introductive est le deuxième niveau des reconnaissances.

Une installation qualifie pour le statut **d'accréditation en LAI introductive** si vous....

- Engagez un coordinateur ou une coordinatrice de programme LAI certifié.
- Payez les frais d'application au complet.
- Obtenez les exigences pour la vérification de bureau au complet avec un niveau suffisant.
- Appliquez annuellement des pesticides à pas plus que 45 % (la moyenne totale) aux superficies totales qui est géré par un programme de lutte antiparasitaire.

Une installation doit soumettre avec succès une vérification de bureau au complet annuellement afin de retenir leur accréditation en LAI introductive.

Frais d'application pour une vérification de bureau au complet – (voir : structure des frais)

3. Accréditation en LAI au complet

Ce niveau d'accréditation est le plus haut à atteindre. Une installation recevrait la reconnaissance d'accréditation en LAI au complet quand ils satisferaient les exigences de l'accréditation en LAI introductive et quand ils ont complété avec succès une vérification sur place (*voir : Exigences d'une vérification sur place*).

Toutes demandes pour une vérification sur place sont placées directement avec l'administrateur de Santé végétale Atlantique.

Les installations qui satisferont les exigences d'une vérification sur place reçoivent le titre d'accréditation en LAI au complet et sont nommé sur le site web, et ont le droit d'utiliser le logo de Santé végétale Atlantique – accréditer en LAI au complet.

Chaque municipalité, organisation, succursale, et organisation qui appliquera pour l'accréditation en LAI au complet devrait demander pour et passer avec succès une vérification sur place séparée et ont besoin avoir un coordinateur du programme LAI séparé.

Une installation maintient ce niveau par la satisfaction des exigences suivantes :

- Avoir au moins un spécialiste certifié en LAI au sein de votre équipe.
- Soumettre **annuellement** et passer les exigences avec succès leur vérification de bureau au complet.
- N'appliquez **jamais annuellement** plus que 40 % (moyenne totale) à la superficie de terrain qui est géré par un programme de lutte antiparasitaire.
- Demander et passer les exigences d'une vérification sur place **chaque trois (3) années**.

Frais d'application pour une vérification de bureau au complet – (voir : Structure des frais)

*Un vérificateur pourrait demander pour un frais extra s'il a besoin de revisiter un site afin d'approuver une vérification sur place.

Normes de pratique pour l'accréditation des paysagistes commerciaux

Les paysagistes commerciaux accrédités sous Santé végétale Atlantique – programme d'accréditation en LAI devraient suivre les normes de pratique suivantes :

1. Appuyer l'objectif de Santé végétale Atlantique – programme d'accréditation en LAI et diriger toute la lutte antiparasitaire en soi des principes de la lutte antiparasitaire intégrée.
2. Considérer premièrement la santé des êtres humains et l'environnement et suivre toutes les lois municipale, provinciale, et fédérale qui sont reliées aux produits antiparasitaires et/ou les pratiques de lutte antiparasitaire.
3. Avoir, au moins, un membre du personnel désigné un spécialiste de pelouses certifié en LAI, qui est responsable de : la coordination du programme LAI, le développement d'un programme d'éducation permanente du personnel; et la participation dans les vérifications nécessaires.
4. Ne jamais utiliser un produit antiparasitaire sans nécessité ni justification.
5. Appliquer les produits antiparasitaires sur les terrains où il y a de documentation de surveillance qui indique un besoin et qui conforme avec les seuils de traitement établis. (*Voire : Normes de seuil de traitement*).
6. Garder de la documentation du suivant pour chaque site qui est géré par un programme de lutte antiparasitaire : l'identification du terrain, la superficie totale de pelouse (m²) qui est gérée par le programme de lutte antiparasitaire, les pestes identifiées, la méthode de surveillance, le nombre des pestes/unité de surface, les dates de tous les traitements, les produits utilisés (avec le numéro de produit antiparasitaire), le taux d'application du produit (montant/m²), le montant de produit mélangé appliqué (L), et la calibration calculée de l'équipement.
7. Mobiliser des conditions où des outils de lutte sans pesticides pourraient être utilisés et où l'utilisation des pesticides pourrait être minimisée.
8. Promouvoir la mobilisation d'amélioration des terrains et pratiques culturelles comme l'utilisation de la profondeur et qualité optimale du sol, des variétés des pelouses appropriées, le surensemencement, les bonnes hauteurs de tonte, et les bonnes pratiques de fertilisation, de l'aération, du déchaumage comme des éléments pour maintenir les pelouses en bonne santé et pour minimiser les problèmes des pestes.
9. Maintenir, calibrer et documenter régulièrement l'équipement d'application.
10. Gérer les populations des pestes à des niveaux acceptables en utilisation des outils préférentiels de lutte biologique, physique, culturel, mécanique, et de comportement.
11. Ne jamais faire la promotion, vendre des programmes/forfaits basés sur plusieurs applications des pesticides.
12. Faire tout possible pour ne jamais appliquer les pesticides à pas plus que 40 % (moyenne totale) de la superficie du terrain qui est géré par un programme de lutte antiparasitaire.

Le contrôle et l'application

Le comité de contrôle et application sous le conseil de Santé végétale Atlantique est responsable de l'assurance de la fiabilité des programmes de certification et accréditation en LAI et consente d'investiguer toutes les violations possibles, toutes les plaintes, et toutes les demandes reliées au contrôle. Tous les découverts seront apportés à l'exécutif du conseil de Santé végétale Atlantique pour

une décision finale. L'exécutif a le droit à suspendre, révoquer et annuler les certifications et les accréditations accordées sous le programme pour les raisons suivantes.

Raison pour l'annulation d'une certification ou accréditation

Spécialiste de pelouse certifié en LAI

L'exécutif a le droit à suspendre, révoquer, ou annuler un certificat pour les raisons suivantes :

1. Le défaut d'accumuler annuellement les huit (8) crédits de l'éducation permanente (CEPs) minimums ou à passer l'examen annuel établi par le comité des normes avec un score minimum du 75%. Ces exigences seront en vigueur après la première année de certification au complet.
2. Si vous produisez sciemment de faux renseignements ou de fausses informations à un vérificateur d'une vérification de bureau ou pendant une vérification sur place.

Statut d'accréditation en LAI

L'exécutif a le droit à suspendre, révoquer, ou annuler le statut d'accréditation d'une installation pour une des raisons suivantes :

1. Le défaut d'avoir un spécialiste de pelouse certifié en LAI au sein de votre équipe pour une période de 20 jours de travail consécutifs.
2. Le défaut de suivre les normes de pratique pour l'accréditation des paysagistes commerciaux
3. Le défaut de reconnaître annuellement les exigences requises pour maintenir votre niveau d'accréditation (voir : *les exigences pour une vérification de bureau au complet*).
4. Si des installations qui ont le statut de niveau d'accréditation de base ou introductive utilise le logo de « Santé végétale Atlantique – accréditer en LAI au complet » dans leur matériel de promotion ou en autres instances.
5. Si des installations avec le statut de niveau d'accréditation de base ou introductive présentent leur statut d'accréditation en LAI dans une manière trompeuse.
6. Si vous produisez sciemment de faux renseignements ou de fausses informations à un vérificateur d'une vérification de bureau ou pendant une vérification sur place.
7. Si vous produisez sciemment de faux renseignements aux clients.
8. Être en violation de législation fédéral ou provincial des pesticides.

Toutes demandes, plaintes et questions concernant le fonctionnement des paysagistes commerciaux relié au LAI dans la région Atlantique seront traitées par l'administrateur du conseil de Santé végétale Atlantique avec confiance et investiguée par le Comité de contrôle et application.

Définitions

Une application pesticide complète – est une application de pesticide à plus de 50% de la superficie dans un seul traitement qui inclut les portions de la superficie qui n'ont pas présentement des symptômes de maladie ni infestation. Une application pesticide complète doit être seulement faite sur un site qui était surveillé pour une peste et où le nombre des pestes présentes justifiées ce type de traitement (voir : *les normes des seuils de traitements*). Vérifiez avec votre agence règlementaire locale; il y a certaines provinces qui empêchent l'application pesticide complète ou ont besoin un permis spécial du gouvernement pour faire une application complète d'un pesticide.

Une zone tampon – Une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau ou une autre région sensible.

Les pratiques culturelles – La création des conditions de culture pour les pelouses afin de minimiser sa sensibilité aux pestes.

La lutte antiparasitaire intégrée (LAI) – Un processus de prise de décision qui utilise les techniques nécessaires afin de contrôler les pestes efficacement, économiquement, et écologiquement rationnelles avec le but de respecter la diversité génétique et de réduire les risques à la santé des êtres humains et l'environnement.

La vérification sur place – est une visite basée sur une entente mutuelle par un vérificateur désigné par Santé végétale Atlantique. Le vérificateur va examiner tous les dossiers, faire une révision de la documentation, faire des entrevues du personnel et vérifier le fonctionnement de l'installation afin de déterminer s'il atteint les reconnaissances nécessaires pour recevoir ou maintenir leur statut d'accréditation en LAI au complet.

Pesticide – les produits approuvés par le gouvernement fédéral (avec le numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires actuelle) désigné pour la contrôler des pestes (insectes, maladies et herbes) de pelouse.

Le terrain sur un programme de la lutte antiparasitaire – est la superficie d'un terrain client où vous effectuez un programme de la lutte antiparasitaire. Toute documentation de la surveillance des pestes (voir : *Formulaire de surveillance des pestes (LB4)*) devrait être gardée pour chaque terrain client. NOTE : Un pesticide ne pouvait pas être appliqué à un terrain client sauf si le terrain était surveillé pour la peste et le nombre de pestes justifiées le traitement (voir : *les normes de seuils de traitement*). Les terrains clients qui ne sont pas surveillés (ex. : sous un contrat pour faire le tondre seulement) ne sont pas considérés comme un terrain sur un programme de la lutte antiparasitaire.

L'application localisée de pesticide - est une application de pesticide qui traite une superficie spécifique et localisée à un endroit précis d'une infestation des pestes et où l'application totale ne dépasse pas 50% dans une seule application sur la superficie de l'infestation des pestes est un problème. Une application localisée de pesticide est seulement utilisée sur les sites qui étaient déjà surveillés pour la peste et le nombre de pestes justifié le traitement (voir : *les normes de seuils de traitement*).

Les normes de seuils de traitement (qui appliquent au Nouveau-Brunswick en 2010)

	L'application localisée est justifiable quand le nombre de pestes est plus haut que:	L'application complète est justifiable quand le nombre de pestes est plus haut que :
Toutes herbes nuisibles (h.n)		

- Site Classe A	Plus que 5 h.n/ m ²	PAS AUTORISER dans le Nouveau-Brunswick
- Site Classe B	Plus que 10 h.n/ m ²	PAS AUTORISER dans le Nouveau-Brunswick
- Site Classe C	Plus que 20 h.n/ m ²	PAS AUTORISER dans le Nouveau-Brunswick
Insectes nuisibles		
Punaise velue (PV)	Plus que 10 PV/ 0.1m ² (ft ²)	Plus que 10 PV/ 0.1m ² (ft ²) trouvé sur plus que 50% de terrain client sur un programme de la lutte antiparasitaire.

Questions généraux et réponses

Est-ce que nous perdons immédiatement notre statut d'accréditation si notre spécialiste de pelouse certifié en LAI départ?

Non. Vous gardez votre statut d'accréditation en LAI si vous avisez immédiatement l'administrateur de SVA de leur départ et indique votre intention de le remplacer dans une période de temps raisonnable. Le défaut de nous informer pourrait avoir le résultat de l'annulation après 20 jours ouvrables. Le remplacement inclut l'embauche d'un nouveau spécialiste de pelouse certifié en LAI ou la certification d'un de vos autres employés qui pourrait atteindre les exigences requises (*voir : Guide de l'information général*). Le SVA vous recommande d'avoir plus qu'un spécialiste certifié en LAI sur votre équipe.

Est-ce que les régulateurs provinciaux/municipaux appuient ce niveau d'accréditation comme « d'être inscrire dans un programme LAI approuvé »?

Vérifier avec votre agence régulatrice du pesticide provincial pour les exigences actuelles. La Santé végétale Atlantique poste régulièrement les mises à jour législatives sur leur site web : planthealthatlantic.ca.

Le département d'environnement du Nouveau-Brunswick appuie officiellement (en janvier 2010) les programmes de certification et d'accréditation en LAI gérés par le conseil de Santé végétale Atlantique.

Les installations seront considérées par l'environnement N.-B. *d'être inscrire dans un programme LAI approuvé* quand :

1. Ils ont au moins un employé qui est un spécialiste de pelouse certifié en LAI.
2. Ils ont obtenu le niveau d'accréditation en LAI de base du conseil de SVA (Ils sont obligés de faire une demande pour la vérification de bureau de base).
3. Ils ont reçu un plan d'amélioration du conseil de SVA.

Pour les mises à jour des réglementations des pesticides au Nouveau-Brunswick, visitez :
<http://www.gnb.ca/0009/0369/0024/index-f.asp>

Exigences municipales

Vérifier avec votre municipalité locale pour les autorisations d'utilisation des pesticides et s'ils ont des exigences pour les installations d'être inscrire dans des programmes LAI approuvés et gérer par le SVA (ex. Truro, NS).